

Présents: Mmes FRAYSSE, GUITOU, NICKERT, POIGNET, ROUDIER
Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, DIAS DE SOUSA, FOUCHE, GARRIGOU,
GONCALVEZ MOURA, IZARD, LE GOFF.

Absents : Mr MARIAGE, excusé

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance
- Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2014
- Projet d'adhésion SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot)
- Présentation devis voirie
- Signature convention ERDF (embellissement transformateur)
- Présentation projet cheminement piétons
- Demande subvention par l'association "fête de la terre"
- Signature convention CACES
- Questions diverses
 - école
 - travaux commissions

Election du secrétaire de séance

Mme Sandrine FRAYSSE est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Mr le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : délibération pour fond de péréquation ; la proposition est adoptée, ce point est rajouté à l'ordre du jour

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2014

Une modification est apportée, Mr Bruno CASSAGNE est nommé régisseur de recette pour le camping. Le compte-rendu est ensuite approuvé à l'unanimité.

Projet d'adhésion SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot) et Présentation projet cheminement piétons

Afin de travailler sur le projet de réalisation du cheminement piéton entre le camping et le pont, Mr le Maire et Mr DELVERT ont rencontré Mr JEROME et Mr BIAMONTI du STR de Souillac, les travaux devant être réalisés en partie sur une parcelle appartenant au département.

Ils ont proposé à la commune de chiffrer le projet et d'en réaliser la maîtrise d'œuvre.

L'adhésion au SDAIL permettrait à la commune de bénéficier de cette prestation de maîtrise d'œuvre au coût d'1€ par habitant par an plus un forfait de 1 500€, adhésion qui peut être résiliée si la commune n'a pas de chantier en cours avec le Conseil Général.

Le bureau d'études DORVAL a également été consulté et a également remis une étude chiffrée :

- Maîtrise d'œuvre du projet : 4 000€ HT
- Bordures de part et d'autre du chemin piétonnier : 6350€ HT
- Rampe en bois coté camping : 5 700€ HT
- Plantations coté route : 5 600€ HT

➔ Le vote est organisé, l'adhésion au SDAIL est validée à l'unanimité.

Présentation devis voirie

La parole est donnée à Mr DELVERT

Présentation des devis réfection présentés par la Sté BONNASSIE :

Route des Bruges, travaux de nivellement et revêtement bi-couche : 5 328€ HT travaux pouvant être affectés au budget de l'eau suite aux travaux de la nouvelle conduite d'eau

Route de Grézelade (serres) : 3 648€ HT

Route de la digue : 2x 2 755€ HT

Route du camping coté rivière : 2x 1 557€ HT

soit un budget total de 12 272€ HT hors route des Bruges
pour un prévisionnel de 15 000€ TTC

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la réalisation de l'ensemble des travaux qui pourront commencer dès que possible.

Signature convention ERDF (embellissement transformateur)

Présentation de la convention pouvant être signée avec ERDF pour l'embellissement du nouveau transformateur installé à côté du stade, une subvention de 1 000€ peut être allouée à la commune. Le projet est laissé en attente de devis afin d'évaluer l'éventuel coût des travaux avant de demander la subvention.

Demande subvention par l'association "fête de la terre"

Lecture du courrier des Jeunes Agriculteurs du canton de Martel - Souillac - Vayrac présentant la manifestation organisée les 30 et 31 août 2014 : la 19ème édition de "Terre en Fête" sur les communes de Baladou et Mayrac au lieu-dit "Le Pigeon" ; 4000 personnes y sont attendues.

Cette Fête de la Terre est itinérante sur l'ensemble des cantons du département. C'est un moyen de mettre en valeur le dynamisme des jeunes agriculteurs locaux et les zones géographiques concernées ; son objectif est de communiquer au public une image forte et positive de l'agriculture lotoise. C'est aussi l'occasion de créer une dynamique locale qui contribue à promouvoir la convivialité et la vitalité qui existent dans nos campagnes.

Une subvention de 100€ est proposée.

Une réflexion est faite et porte à discussion sur une réponse favorable à une telle demande qui pourrait entraîner de ce fait l'ouverture à d'autres demandes de la part d'associations de la zone géographique.

→ Le vote est organisé, 5 voix CONTRE, 5 abstentions, 4 voix POUR;
la proposition est refusée.

Signature convention CACES

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal la convention entre l'organisme de formation professionnelle ECF CREAC SARL et la commune de Lanzac concernant la formation du CACES « engins de chantier ».

Monsieur le Maire explique que Monsieur Jérôme Cenci, nouveau salarié de la commune, sera bénéficiaire de cette formation. Cette dernière s'élèvera à un montant de 590€.

→ Après délibération, la proposition de délibération est acceptée à l'unanimité.

Délibération pour versement du Fond de péréquation à la Communauté de Communes

Ce fond a été créé pour permettre au travers d'un mécanisme de péréquation de transférer des fonds entre les communes les plus pauvres et les plus riches.

Extrait du compte rendu du conseil communautaire :

« Le conseil communautaire avait, l'année dernière, opté pour une répartition dérogatoire du F.P.I.C. (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) en prélevant et reversant les sommes affectées à ce fond en lieu et place des communes. Mr le Président rappelle que le solde net de 107.653 € a été alloué à l'attribution de fonds de concours au profit de nos communes : Lamothe-Fénelon (pour le plan d'eau) et Calès (pour la réhabilitation de la mairie). Il

insiste sur l'intérêt des fonds de concours de la communauté de communes, qui permettent à la commune qui les reçoit :

- d'une part, d'abonder certaines aides (de l'Etat ou d'autres collectivités),
- d'autre part de prétendre à d'autres aides (de l'Europe...).

Cette année, à nouveau, pour 2014, le Président propose à l'assemblée de soutenir des projets locaux d'intérêt intercommunal par le biais de ce financement, qui représenterait 155.718 € (dont 99.303 € pour la part des communes). Il indique qu'un débat, en bureau des Maires, a fait émerger le projet d'acquisition d'un ensemble foncier pour reloger les services de Pôle Emploi. Il précise que cette décision doit être prise à l'unanimité pour pouvoir s'appliquer et que nous atteignons ce jour la date butoir pour accepter ou pas une répartition dérogatoire. »

La commune de Pinsac ayant voté CONTRE, le principe d'unanimité est remis en cause et les sommes vont être reversées aux communes ;

Afin de trouver une solution, il est néanmoins proposé à chaque commune de prendre individuellement la décision de reverser cette somme à la communauté de communes pour alimenter un fond de concours permettant de soutenir les projets d'investissements des différentes communes les rendant ainsi éligibles aux subventions (région, département, Europe...)

→ Après délibération, la proposition de délibération est acceptée à l'unanimité.

Questions diverses

1. Délibération pour le règlement de l'animation réalisée par Mario lors du repas du 14 juillet. Compte tenu du statut particulier de Mario, la commune ne peut lui payer directement sa prestation, Mr le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à Lanzac Anim afin qu'elle règle directement Mario.

→ Le vote est organisé, la proposition est acceptée à l'unanimité.

2. Lecture du courrier de Mme CARTIER, fille de Louis NUVILLE demandant à pouvoir bénéficier d'un emplacement au cimetière pour sa mère. La concession familiale étant actuellement complète.

3. Présentation de la facture de la commune de Souillac pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école pour les enfants de Lanzac scolarisés dans cette école car notre commune ne disposant pas des niveaux scolaires correspondant :

- école maternelle : 600€ par enfant
- école élémentaire : 400€ par enfant, 2 enfants actuellement comptabilisés pouvant être scolarisés sur Lanzac, une demande de rectification va être formulée.

Soit un Budget total : 8 800 € après rectification.

4. ECOLE : sur les 6 enfants devant être scolarisés à Lanzac pour la rentrée prochaine, seul 1 enfant est finalement inscrit.

Le Maire et son conseil constate avec amertume le manque d'engagement des parents pour tenter de sauver l'école.

5. Information du comité des fêtes d'Anglars Nozac nous signalant le passage d'une rando Quad le 14 septembre sur notre commune. Mr le Maire les a informés que le parcours retenu utilisait des chemins privés et leur a demandé d'en informer les propriétaires.

6. Validation du devis pour l'achat d'une tronçonneuse (610€).

7. Point sur les travaux des commissions

- Restaurant Communal l'ALOUETTE

Travaux : les premiers devis ont été reçus et vont être étudiés

Gérance : une nouvelle candidature a été reçue

- Associations : bilan positif de la réunion, les différentes associations présentes se sont exprimées, une nouvelle réunion va être programmée en septembre pour leur présenter les choix et positions de la commune.

Fin de séance 21h00